



**Pasquier Nicolas**

Soutien aux structures organisant des activités destinées aux enfants et aux jeunes durant l'été 2020

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

05.06.20

DSAS

**Dépôt**

Des pans entiers des acteurs économiques, associatifs et culturels ont vécu ces dernières semaines dans l'attente des annonces hebdomadaires des autorités fédérales et cantonales afin de connaître leur sort.

Même si les assouplissements annoncés le 27 mai permettent à de nombreux acteurs culturels et associatifs de redémarrer leurs activités, le risque est pourtant encore grand que les enfants et jeunes se retrouvent privés de toute une série d'activités cet été et ne fassent les frais de cette crise. En effet, bon nombre de familles n'auront malheureusement pas la possibilité de partir en vacances en raison des limitations encore imposées aux voyages ou des difficultés financières résultant de la crise. Par ailleurs, il est probable que certains parents pourront plus difficilement prendre des vacances durant l'été, par exemple si leur activité vient de redémarrer. Enfin, et ce n'est pas négligeable, de nombreux grands-parents resteront indisponibles pour assurer la garde des enfants, afin d'éviter les risques.

Quant aux enfants, ils auront été nombreux à voir leur activité physique se réduire pendant la période de fermeture des écoles et les vacances scolaires de Pâques. Les conséquences sur la santé d'une sédentarité accrue sont connues, mais l'isolement social, l'interruption des routines usuelles, et parfois l'exposition accrue à la violence ou à la maltraitance sont d'autres effets possibles de ces mois de mars, avril et mai particuliers.

Accueillir des enfants et des jeunes lors d'activités variées et encadrées permettra aussi de favoriser la prévention face à la pandémie et d'offrir des stages et des petits jobs d'été à des jeunes adultes et étudiant-e-s qui occupent d'ordinaire les postes d'encadrement lors de ces activités ou qui ne trouvent pas de jobs d'été dans les autres secteurs économiques en raison de la crise.

Il est donc à plusieurs titres d'intérêt public d'éviter de garantir une offre d'activités variée cet été à l'attention des enfants et des jeunes résidant dans notre canton. De nombreux acteurs culturels ou sportifs, privés ou bénévoles, offrant chaque été des activités ont malheureusement déjà annulé leurs prestations pour 2020. D'autres seraient tentés de le faire au vu des éventuels surcoûts, de l'obligation de diminuer les effectifs accueillis ou des difficultés de mettre en place les concepts de protection et de distanciation. Pour éviter une diminution drastique de l'offre, il est envisageable que le canton soutienne ces acteurs par une subvention extraordinaire ou par un soutien logistique pour les aider à respecter les règles sanitaires qui doivent être appliquées.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> L'association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert (AFAJ) a par ailleurs préparé un plan de protection à l'attention de ses membres. D'autres plans peuvent s'appliquer selon les circonstances ou les organisateurs.

Les enfants et les jeunes ont plus que jamais besoin de bouger, de découvrir, et de suivre des activités encadrées, cet été 2020. Soutenons les acteurs qui souhaitent leur offrir des activités !

Ainsi je me pose les questions suivantes :

1. Le Conseil d'Etat partage-t-il l'avis que les activités pour enfants et jeunes pendant les vacances d'été revêtent en 2020 une importance particulière ?
2. Le Conseil d'Etat ou l'organe de conduite cantonal ont-ils étudié la possibilité d'apporter aux structures organisant habituellement des activités à l'attention des enfants et jeunes :
  - > un soutien financier par la création d'un fonds à disposition du Service de l'enfance et de la jeunesse ou par l'attribution d'une aide forfaitaire par enfant et par jour comme cela se fait dans les cantons voisins ;<sup>2</sup>
  - > un soutien logistique, par exemple, par la mise à disposition de matériel de protection ou de désinfectants.

—

---

<sup>2</sup> Le canton de Neuchâtel a créé un fonds de 200 000 francs sur mandat du Conseil d'Etat et alloué à la déléguée enfance-jeunesse. Les cantons de Vaud et Genève attribue une aide calculée par enfant et par jour.